

# Charte de vie du séjour en classe de neige

## CLASSE EXTERNE DU 11 AU 16 JANVIER 2025

Pour que le séjour se déroule au mieux entre les élèves et les professeurs d'une part, entre les élèves et le personnel encadrant d'autre part, les jeunes doivent respecter un certain nombre de règles de vie qu'il nous semble bon de rappeler.

### **Respecter les autres et la vie en collectivité**

(Personnel hôtelier, moniteurs de ski, camarades, professeurs...)

- Respecter les règles élémentaires de politesse
- Accepter les remarques des adultes et se soumettre à leur autorité
- Respecter les camarades et notamment leur tranquillité le soir et la nuit dans les chambres
- Respecter les règles, les horaires, les habitudes et le style de vie du lieu de séjour
- S'engager à ne pas sortir seul, hors de la localité d'hébergement.

### **Respecter les biens collectifs**

- Respecter les moyens de transport
- Respecter l'environnement, les locaux et le matériel du centre
- Respecter le matériel de ski, les raquettes, le casque...
- Respecter les jeux mis à disposition (baby-foot...)
- Ne pas fumer dans le centre, y compris dans les chambres.

### **Alcool et substances hallucinogènes**

L'alcool ainsi que les substances hallucinogènes sont rigoureusement interdits, si l'usage, la détention ou le commerce était avérés, le renvoi à Enghien-les-Bains serait immédiat, en train aux frais de la famille et des poursuites seraient entamées.

Je, soussigné....., élève en classe de ..... , certifie avoir pris connaissance du règlement et m'engage le respecter.

A .....le .....

Signature de l'élève :

Signature des parents :